



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/928

4 mars 2010

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**796ème séance plénière**

PC Journal No 796, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 928**  
**RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION DU**  
**REPRÉSENTANT DE L'OSCE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS**

Le Conseil permanent,

Considérant que, conformément à la Décision No 1/07 du Conseil ministériel, le mandat de l'actuel Représentent de l'OSCE pour la liberté des médias, M. Miklós Haraszti, s'achèvera le 10 mars 2010,

1. Prie le Président du Conseil permanent de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la nomination du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, tel qu'il figure dans le document MC.DD/1/10 du 26 février 2010 ;
2. Recommande au Conseil ministériel l'adoption de la présente décision par une procédure d'approbation tacite prenant fin le 10 mars 2010 à midi HEC.